

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 juin 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 19 et 20 juin 2012**

**2012 CAB-MA 5** : Subvention à l'association Rencontres européennes - Europoésie (94400 Vitry sur Seine) pour organiser un concours international de poésie et rendre hommage au Pères fondateurs de la Négritude.

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Rencontres européennes - Europoésie dont le siège social est situé 21 rue Robert Degert 94400 Vitry sur Seine ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe GIRARD, au nom de la 9<sup>e</sup> Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10 000 euros est attribuée à l'association Rencontres européennes - Europoésie pour l'organisation d'un concours international de poésie et rendre hommage au Pères fondateurs de la Négritude.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2012 et suivants, chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne VF01002, « Provision pour subventions de fonctionnement au titre des DOM-TOM », sous réserve de la décision de financement.